



# CAHIER D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES AGRICOLES

Pour les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques du Morvan

Campagne 2015-2020

Nom

N° Pacage

Date d'ouverture du cahier :

**Attention !**

Le cahier d'enregistrement des pratiques agricoles pour les MAEC est obligatoire pour certaines mesures mais ne remplace pas le cahier d'enregistrement pour les autres dispositifs contractuels ou réglementaires.

Ce cahier d'enregistrement n'est pas un cahier officiel, c'est une proposition du PNR du Morvan.

**MAEC Souscrites**

- Mesure Système Herbager et Pastoral (SHP)
- Mesure zéro intrant
- Ouverture d'une friche et maintien d'ouverture - **Parcelles contraignantes** et embroussaillées à plus de 30%
- Ouverture d'une friche et maintien d'ouverture - **Parcelles non contraignantes** et embroussaillées à plus de 30
- Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle – parcelles embroussaillées à moins de 30%
- Mesure ripisylve

NB: Pour les mesures concernant les friches se référer au calendrier établi lors du passage du PNR du Morvan pour le diagnostic.







## Fiche d'enregistrement des pratiques pour les Mesures Friches

Ne remplir que le ou les tableaux des mesures qui vous concernent

Date de l'expertise :

Nom/structure	
Commune	

Numéro Pacage

Mesure : <b>Maintien de l'ouverture</b>				
Maintien de l'ouverture	Entretien	Matériel utilisé	Date de réalisation	Commentaires
Année 1				
Année 2				
Année 3				
Année 4				
Année 5				

Mesure : <b>Ouverture de Friches sans contraintes</b>						
Ouverture de friche dans parcelle sans contraintes	Travaux lourds	Matériel utilisé	Entretien	matériel utilisé	Date de réalisation	Commentaires
Année 1						
Année 2						
Année 3						
Année 4						
Année 5						

Mesure : <b>Ouverture de Friches avec contraintes</b>						
Ouverture de friche dans parcelle avec contraintes	Travaux lourds	Matériel utilisé	Entretien	matériel utilisé	Date de réalisation	Commentaires
Année 1						
Année 2						
Année 3						
Année 4						
Année 5						

**NB : Si vous faites réaliser vos travaux par un tiers, conservez bien vos factures, elles peuvent vous être demandées lors d'un contrôle**